



Département du Puy-de-Dôme



Communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Annexes du PLUi

■ ■ ■ [Notice sanitaire](#)

PLUi arrêté le 17 Décembre 2018

PLUi approuvé le 12 Décembre 2019

Titre du document	Notice sanitaire du PLUi
Nom du fichier	2463000784_notice_sanitaire_20191212
Version	Novembre 2018
Rédacteur	Christelle VINCENT - CHV
Vérificateur	Antoine BERTOZZI- ANBE
Chef d'agence	Antoine BERTOZZI - ANBE



Sommaire

1. Eau potable	p. 3
2. Défense incendie.....	p. 9
3. Eaux pluviales	p.9
4. Eaux usées	p.10
5. Traitement des déchets	p.21
6. Desserte en réseaux de télécommunication.....	p.25

1. Eau potable

Compétence

La compétence eau potable est gérée par le SIVOM de la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise. Ce dernier est chargé d'organiser la production et la distribution de l'eau potable.

L'ensemble des installations du syndicat est géré et entretenu par Suez Environnement avec lequel le SIVOM a passé un contrat d'affermage.

Fonctionnement du réseau

L'eau distribuée sur l'ensemble du réseau du SME de la Région d'ISSOIRE est d'origine souterraine hormis la ressource de secours que constitue le lac de Montcineyre.

Le réseau se décompose en trois lignes d'adduction: la ligne Nord, la ligne Centre et la ligne Sud.

Le territoire de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier est concerné par la ligne Centre pour St Yvoine et par la ligne Sud pour les 4 autres communes.



43 979 clients desservis



33 966 contacts clients



2,0777 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³



99,4% de conformité sur les analyses bactériologiques



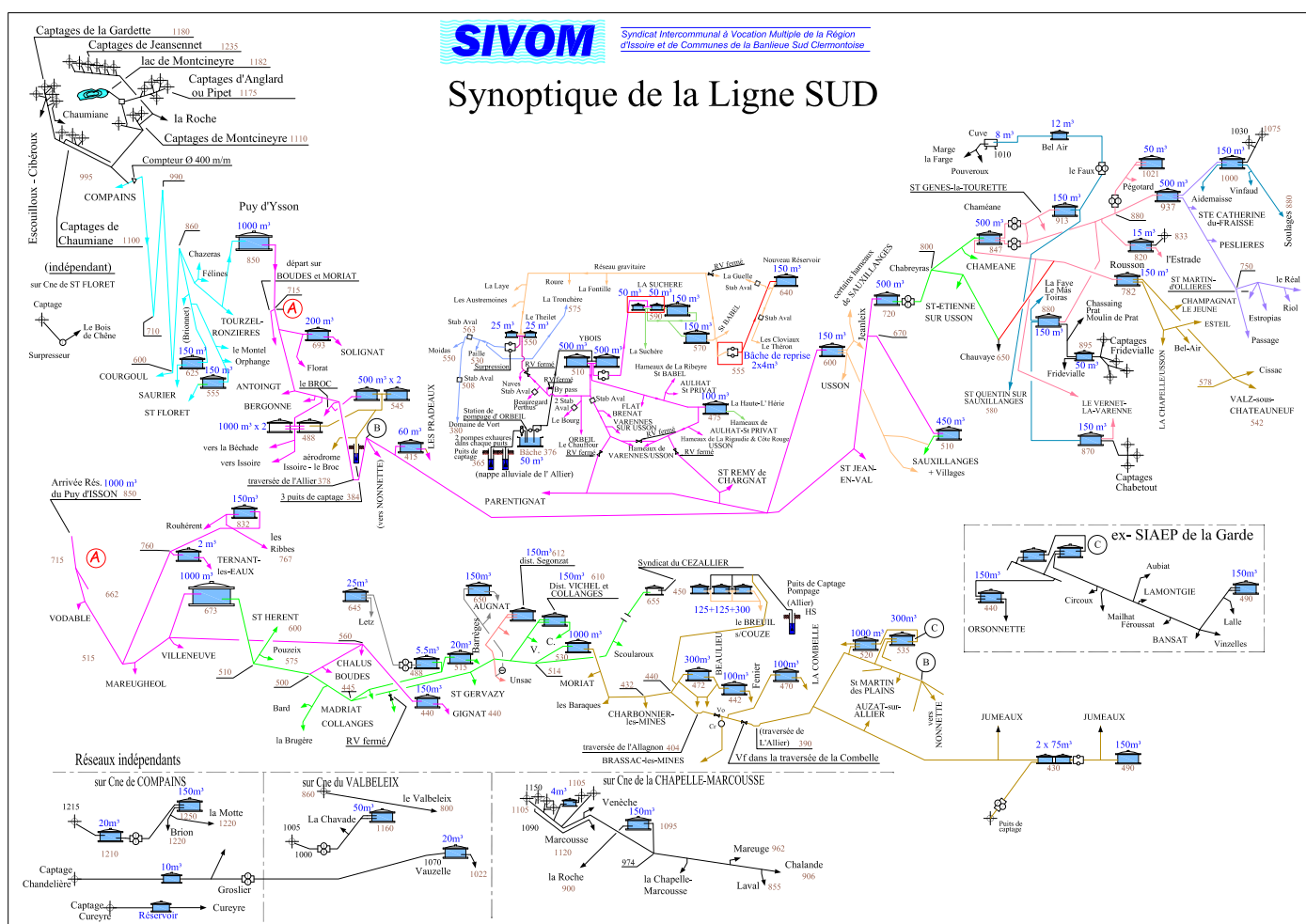
97,5% de conformité sur les analyses physico-chimiques

1 833,5 km de réseau de distribution d'eau potable



Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région d'Issoire et de Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

Synoptique de la Ligne SUD



Les communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil et Saint-Babel sont desservies par l'UDI Pont d'Orbeil appartenant au SIVOM de la région d'Issoire. Ce réseau est alimenté par les deux puits Ponts d'Orbeil.

La commune de Saint-Yvoine est quant à elle alimentée par l'UDI SIVOM d'Issoire Centre appartenant également à ce syndicat. Ce réseau est desservi par plusieurs captages implantés sur la commune de Chambon-sur-Lac.

Ressources Ligne Centre

Les ressources de cette ligne sont essentiellement gravitaires :

- o Captages de BEAUNE LE FROID (CHAMBON SUR LAC) : stérilisation à l'eau de javel.
- o Captages de DYANE (CHAMBON SUR LAC) : stérilisation au chlore gazeux.
- o Captages de DURBIZE (CHAMBON SUR LAC) : stérilisation au chlore gazeux.
- o Captages d'OURCIERE (SAINT PIERRE COLAMINE): stérilisation à l'eau de javel.
- o Captage de CHANANEILLE (SAINT PIERRE COLAMINE) : stérilisation à l'eau de javel.
- o Captage de SAINT SANDOUX : un captage a été gardé en secours mais déconnecté du réseau AEP.

Ressources Ligne Sud

o Champ captant d'ORBEIL : constitué de deux puits sollicitant la nappe alluviale en rive droite de l'Allier – stérilisation au chlore gazeux.

o Champ captant du BROCC : constitué de trois puits de pompage qui sollicitent l'aquifère alluvial en rive gauche de l'Allier - stérilisation au chlore gazeux.

o Zone de production de COMPAINS : Ce secteur regroupe les captages de PIPET ANGLARD, JEAN SENNET, MONTCINEYRE, CHAUMIANE, LA GARDETTE (25 captages de sources) et un prélèvement en appoint complémentaire sur le lac de MONTCINEYRE.

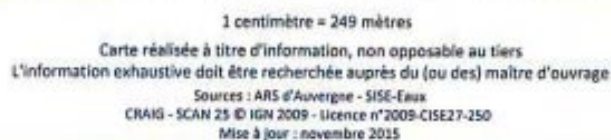
Arrêté préfectoral et DUP

Afin de maintenir la qualité des ressources, les périmètres de protection autour des prélèvements d'eau interdisent toutes activités polluantes dans les zones concernées. La loi sur l'eau rend obligatoire la délimitation de ces zones pour l'ensemble des captages du territoire français de façon à rendre compatible la production d'eau potable et les activités économiques avoisinantes.

Aucun captage d'eau destinée à la consommation humaine n'est recensé sur les communes de Brenat, Aulhat-Flat et St Yvoine.

Il existe sur la commune d'Orbeil deux puits en nappe alluviale de l'Allier alimentant le réseau dénommé UDI Pont d'Orbeil appartenant au SIVOM d'Issoire. Ces ressources ont fait l'objet d'un arrêté de DUP le 6 janvier 1983.

La procédure périmètre de protection est en cours de révision. L'avis de l'hydrogéologue agréé (M. Dorosier) daté de juin 2013 est annexé à la présente notice.



Sur la commune de Saint-Babel est implanté le captage « LE FAYET » qui alimente entre autres une entreprise agroalimentaire. Cette ressource a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation le 22 avril 2009.

Deux captages : « LA TRONCIERE » situé sur la commune de Flat et « LE TEILHET » implanté sur la commune de Saint-Babel, ne sont plus utilisés pour la desserte d'un réseau collectif destiné à la consommation humaine

Contrôle sanitaire - surveillance de l'exploitant : statistiques sur la conformité

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	17	0	100,0%	87	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	17	0	100,0%	2 679	0	100,0%
Surveillance	Microbiologique	78	0	100,0%	241	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	111	0	100,0%	817	0	100,0%

Il n'y pas eu de dépassement de limite et de référence de qualité sur les analyses de ressource dans le cadre du contrôle sanitaire et de notre surveillance

Volumes prélevés

Le volume prélevé désigne le volume d'eau captée dans le milieu naturel qui sera traitée avant sa mise en distribution.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes prélevés par nature de ressources et par ressource (m³)				
Ligne Nord	Nature de la ressource	2016	2017	Variation (%)
Puits du CENDRE	Nappe Alluviale	2 343 588	2 558 309	9%
Captage de la Garandie	Source	396 668	380 256	-4%
Captage de Monne	Source	101 025	118 627	17%
Captage de Rouillas Bas	Source	1 378 033	1 235 211	-10%
Forage de Rouillas Bas	Forage	43 160	67 968	57%
Captage de Theix	Source	0	0	
Forage de Tourtour	Forage	133 175	191 170	44%
Captage de Bourbouloux (Bord Langlade)	Source	Sans comptage	Sans comptage	
Ligne Centre	Nature de la ressource	2016	2017	Variation (%)
Captage de Durbise	Source	1 476 720	1 279 549	-13%
Captage de Dyane	Source	955 024	916 656	-4%
Captage de Beaune	Source	180 295	143 399	-20%
Captage d'Ourcière	Source	7 244	8 277	14%
Captage de Chananelle	Source	11 390	13 231	16%

Ligne Sud	Nature de la ressource	2016	2017	Variation (%)
Lac de MONTONEYRE	Lac	86	8 590	9888%
Captages de Compains	Source	3 351 508	3 199 945	-5%
Compteur départ		3 333 688	3 186 554	-4%
Communes Compains		17 906	21 981	23%
Puits du BROCC	Nappe Alluviale	56 836	255 367	349%
Puits du BROCC N°1	Nappe Alluviale	22 065	75 385	242%
Puits du BROCC N°2	Nappe Alluviale	24 913	104 432	319%
Puits du BROCC N°3	Nappe Alluviale	9 858	75 550	666%
Puits d'ORBEIL	Nappe Alluviale	281 533	282 925	0,5%
Puits GOURGNASSOUX (Jumeaux)	Nappe Alluviale	14 401	2 536	-82,4%
Captage de Vinfaud	Source	33 270	20 218	-39,2%
Captage de Fridevialle	Source	27 042	17 133	-36,6%
Village Fridevialle		1 210	1 190	-1,7%
L'enclos Fridevialle		25 832	15 943	-38,3%
Captage de Chabetoux	Source	39 289	15 766	-59,9%
Captage de Brion	Source	13 037	13 285	1,9%
Captage de la Chavade	Source	12 113	12 642	4,4%
Captage de Veneche	Source	22 579	20 884	-7,5%
Captage de Cureyre	Source	9 088	7 510	-17,4%
Captage de Chandelière	Source	9 076	9 598	5,8%
Captage de Sparanat	Source	Sans comptage	Sans comptage	
Total des volumes prélevés		10 896 180	10 779 052	-1,1%

Bilan besoins/ressources

Une demande d'analyse entre les ressources et les besoins actuels et futurs a été formulée auprès du SIVOM. Par retour de mail, le SIVOM nous a indiqué « qu'il n'était pas possible de sortir précisément le bilan besoins / ressources pour ces communes car elles sont connectées avec d'autres réseaux afin de sécuriser l'alimentation en eau potable. ».

Toutefois pour chaque commune, le SIVOM a précisé si des problématiques particulières étaient présentes. Il a également insisté sur les capacités de stockage des réservoirs et leurs côtes altimétriques en précisant que toute construction située au-dessus des ces côtes ne pourra pas être alimentée en eau potable.

Commune	Remarques du SIVOM sur la desserte des futures constructions	Capacité de stockage et côtes altimétriques des réservoirs
AULHAT-FLAT	aucunes difficultés pour alimenter les futures zones.	Réservoirs de la commune : La Suchère de 200 m³ situé à la côte altimétrique 590 m, La Lherie Haute de 100 m³ situé à la côte altimétrique 470 m.
BRENAT		pas de réservoir sur cette commune
ORBEIL	aucunes difficultés pour alimenter les futures zones (bourg, Nave et Beauregard).	Réservoirs de la commune : Bourg de 1000 m³ situé à la côte altimétrique 530 m, Pompage Bourg de 50 m³ situé à la côte altimétrique 380 m.

Commune	Remarques du SIVOM sur la desserte des futures constructions	Capacité de stockage et côtes altimétriques des réservoirs
SAINT-YVOINE	aucunes difficultés pour alimenter les futurs zones	Réservoir de la commune : Bourg de 150 m ³ situé à la côte altimétrique 500 m.
SAINT-BABEL		Réservoirs de la commune : Bourg de 150 m ³ situé à la côte altimétrique 580 m, Le Theillet de 50 m ³ situé à la côte altimétrique 540 m, Le Théron de 8 m ³ situé à la côte altimétrique 560 m, Cloviaux de 150 m ³ situé à la côte altimétrique 650 m.

2. Défense incendie

Les communes sont affiliées au SDIS63.

Toutes les parties urbanisées du territoire sont bien desservies en système de défense incendie. Les zones A Urbaniser (AU) sont elles aussi desservies puisqu'elles se situent au sein de l'enveloppe bâtie ou à proximité immédiate.

3. Eaux pluviales

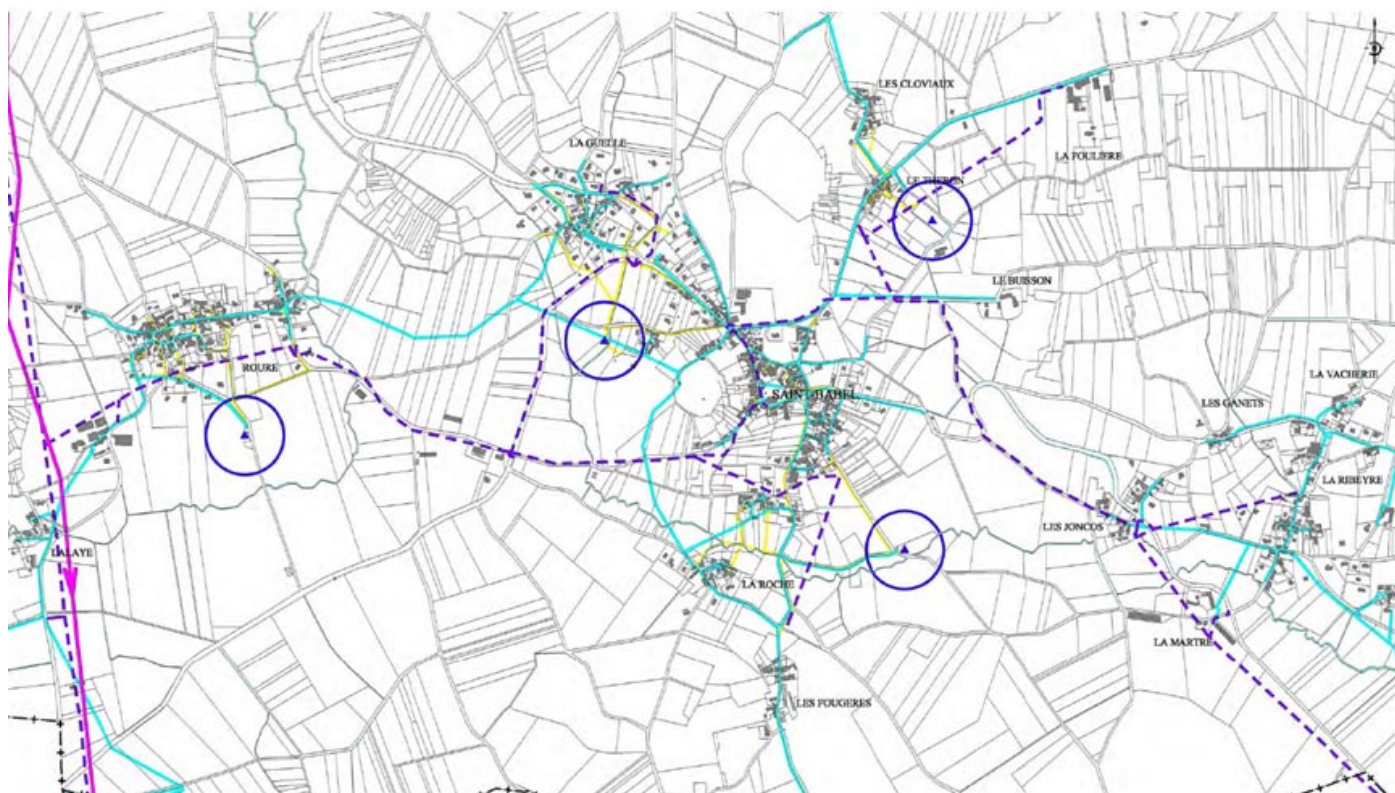
Aucune commune du territoire ne dispose d'un zonage assainissement eaux pluviales. Les bourgs des communes présentent, pour la quasi-totalité, un réseau séparatif.

Si aucun document réglementaire n'est actuellement présent, le territoire des Coteaux de l'Allier a souhaité, suite à plusieurs phénomènes orageux exceptionnels ayant entraîné des dommages sur les constructions et infrastructures existantes, mener une étude sur les aléas hydrologiques.

Cette étude a eu pour objet d'identifier les aléas de ruissellement et de coulées de boue et de définir des mesures préventives/curatives – se reporter aux annexes du PLUi et à la partie « diagnostic » du rapport de présentation

Au-delà de la prise en compte de l'étude hydrologique, le projet de PLUi vise dans son règlement des règles afin de limiter l'imperméabilisation des sols. Un débit de fuite maximal de 3 l/s/ha est également fixé pour une pluie décennale conformément aux prescriptions du SCoT du Pays d'Issoire.

- Le hameau de Roure
- Le secteur du Théron
- Le secteur de La Guelle



Depuis 2017, le secteur de la Ribeyre est également desservi en assainissement collectif.

■ Commune de Brenat

Le réseau d'assainissement de la commune se décompose en trois secteurs :

- Le réseau du bourg : il s'agit d'un réseau présentant des tronçons essentiellement séparatifs mais quelques anciens réseaux unitaires sont encore utilisés.

Le réseau se caractérise par trois entités :

- o Un long collecteur d'eaux usées stricts dont la tête se situe chemin des Martres et qui dessert les lieux-dits des Boissières et de la Renarde, la rue des Granges avant de rejoindre un déversoir d'orage puis le poste de refoulement du bourg.

- o La partie Nord du bourg est principalement constituée de vieux réseaux unitaires, collectant de nombreuses grilles, qui se jettent dans un réseau d'eaux usées strict plus récents au niveau de la rue d'Aulhat.

- o Le reste du bourg est situé de l'autre côté du ruisseau de l'Ailloux. Un réseau d'eaux usées stricts collecte les effluents des habitations au lieu-dit La Plagne avant de rejoindre le poste de refoulement du bourg en passant sous le ruisseau.

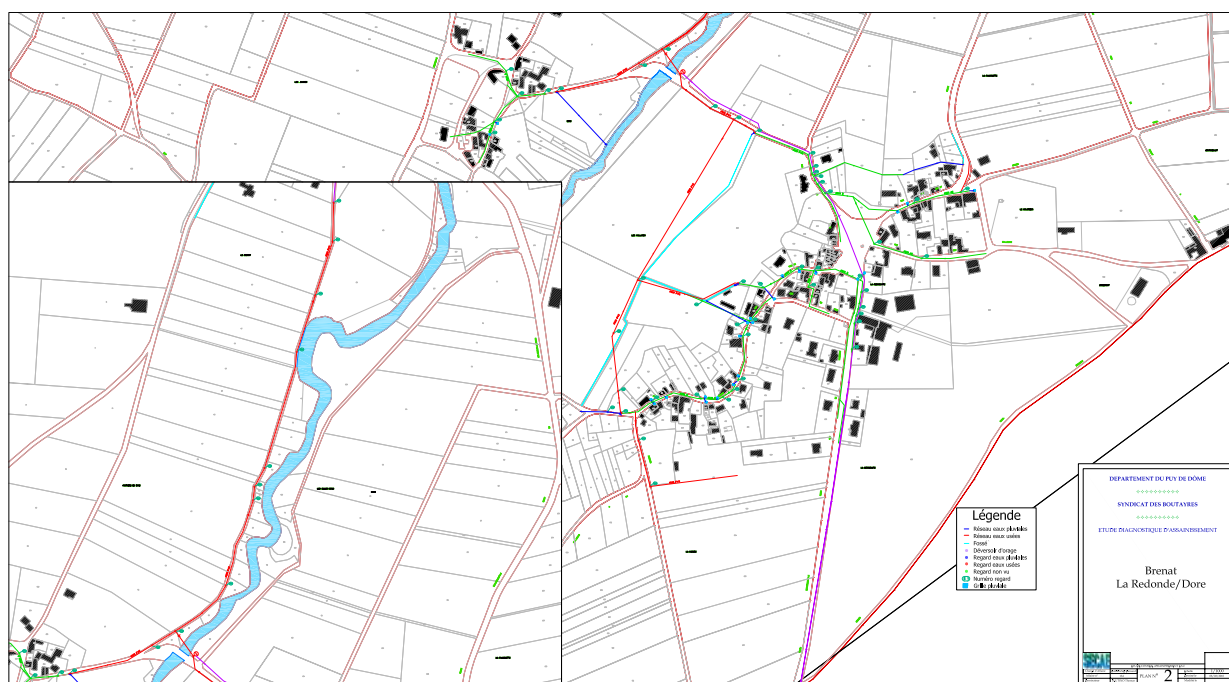
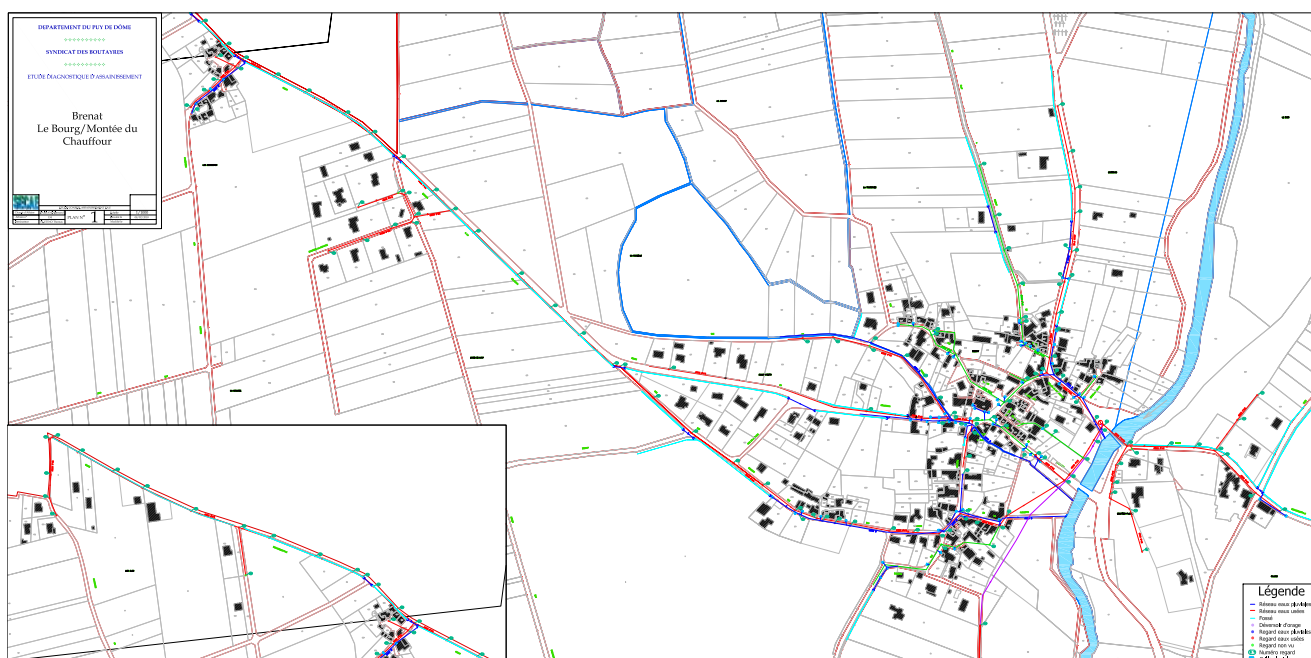
Tous les effluents du bourg sont amenés par les réseaux jusqu'à un poste de refoulement installé au bas de la rue de la Passerelle. Les effluents sont refoulés à partir de ce poste jusqu'à un autre regard (BU116) où une conduite gravitaire les achemine à un autre poste de refoulement situé au village de la Redonde.

Les réseaux pluviaux du bourg ont tous leur exutoire au niveau du ruisseau de l'Ailloux.

- Le réseau de la Redonde : il s'agit d'un réseau presque entièrement unitaire. Les écoulements pluviaux sont écrêtés par plusieurs déversoirs d'orage et rejoignent des fossés. Les effluents sont collectés et acheminés jusqu'à un poste de refoulement situé le long du ruisseau de l'Ailloux, à proximité du pont de Dore. Ce poste de refoulement collecte également les effluents de Dore et du bourg puis les envoie à la limite de la commune le long de la RD 123 où ils sont acheminés gravitairement à la station de Boutayres par le réseau de Varennes sur Usson.

- Le réseau de Dore : il s'agit d'un petit réseau entièrement unitaire. Un déversoir d'orage permet de réguler le débit apporté par le village au poste de refoulement.

La station qui collecte les effluents du bourg et des lieux-dits cités précédemment est une station intercommunale gérée par le Syndicat des Boutayres. Cette station reçoit également les effluents des communes de Brenat et de Varennes-sur-Usson.



■ Commune d'Aulhat-Flat

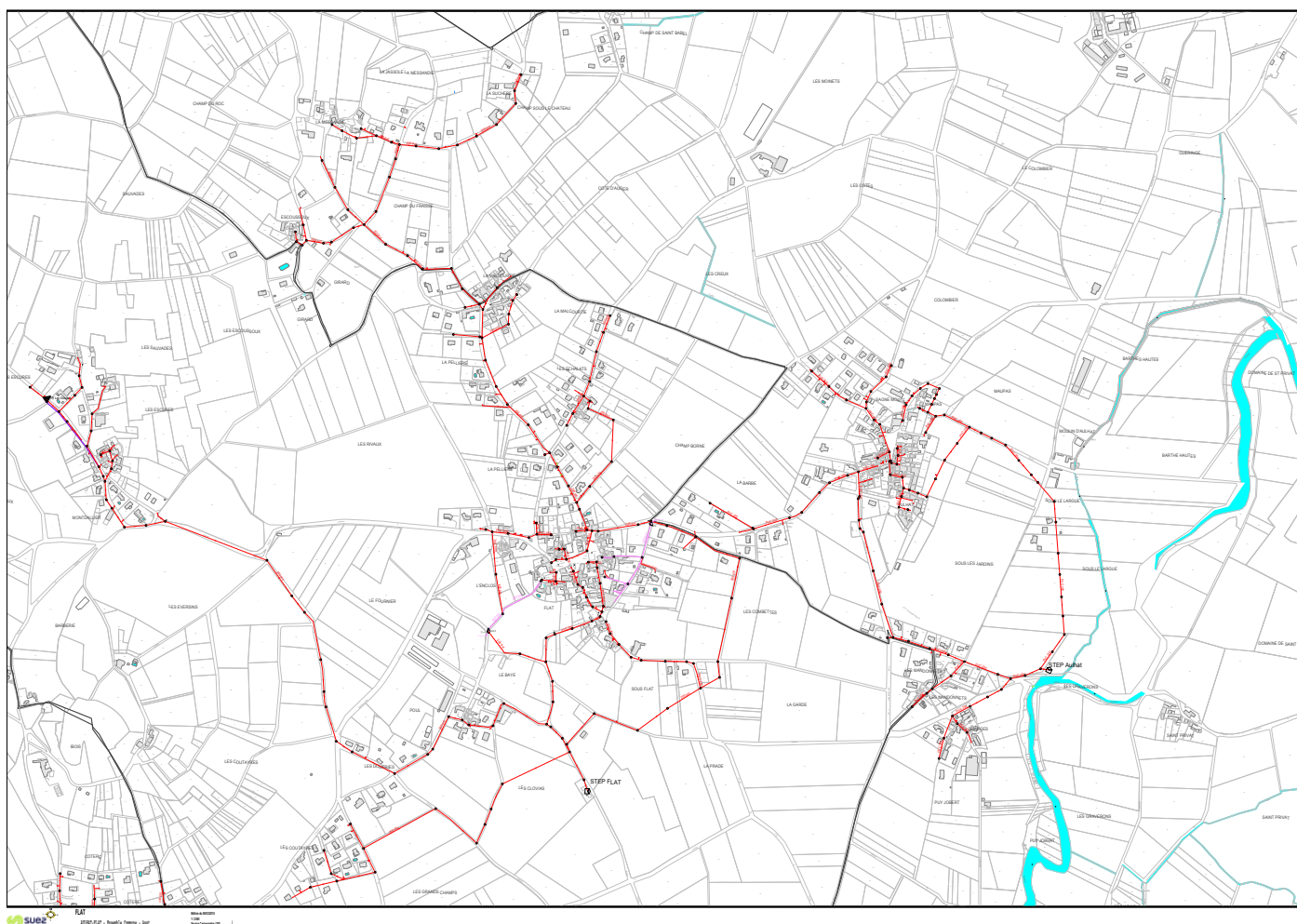
L'ex commune d'Aulhat-St Privat dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en 1997 et révisé en 2006. Ce dernier identifie les secteurs du bourg, des Mandonnets, des Granges, de la Messandrie, de la Malcourtie, des Escoussoux, de la Suchère et de la Gravière en assainissement collectif.

Le reste de la commune présente des assainissements autonomes.

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune d'Aulhat-St Privat sont organisés en deux secteurs totalement distincts :

- Le secteur du bourg qui possède sa propre unité de traitement
- Le secteur dit « des Pays du Haut » où les effluents sont raccordés puis traités par la commune voisine de Flat.

La station d'épuration présente sur la commune d'Aulhat reçoit les effluents du bourg ainsi que ceux des lieux dits Les Mandonnets et de la route de Flat. Mise en service en 2003, elle est de type filtres plantés de roseaux et est dimensionnée pour accueillir 250 EH. Des travaux d'extension de la STEP sont prévus d'ici la fin d'année 2018 afin d'augmenter les capacités de cette dernière à 350 EH.



L'ex commune de Flat dispose également d'un zonage d'assainissement. Ce dernier classe en assainissement collectif le bourg et les hameaux suivants : Les Mandonnets ; Les Clovias ; Les Domes et Les Escures.

Les eaux usées sont traitées par une station de type lit de séchage d'une capacité de 500 EH. Des travaux sont prévus afin de réhabiliter cette station.

■ Commune d'Orbeil

La commune d'Orbeil est gérée par le Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa région (SIREG).

La commune d'Orbeil dispose d'un Schéma Directeur d'assainissement réalisé en 1999 et mis à jour en 2017 par le bureau d'études GEOPAL.

Actuellement, la totalité du bourg d'Orbeil, du village du Chauffour et de Beauregard sont en réseau séparatif et reliés à la station d'épuration d'Issoire.

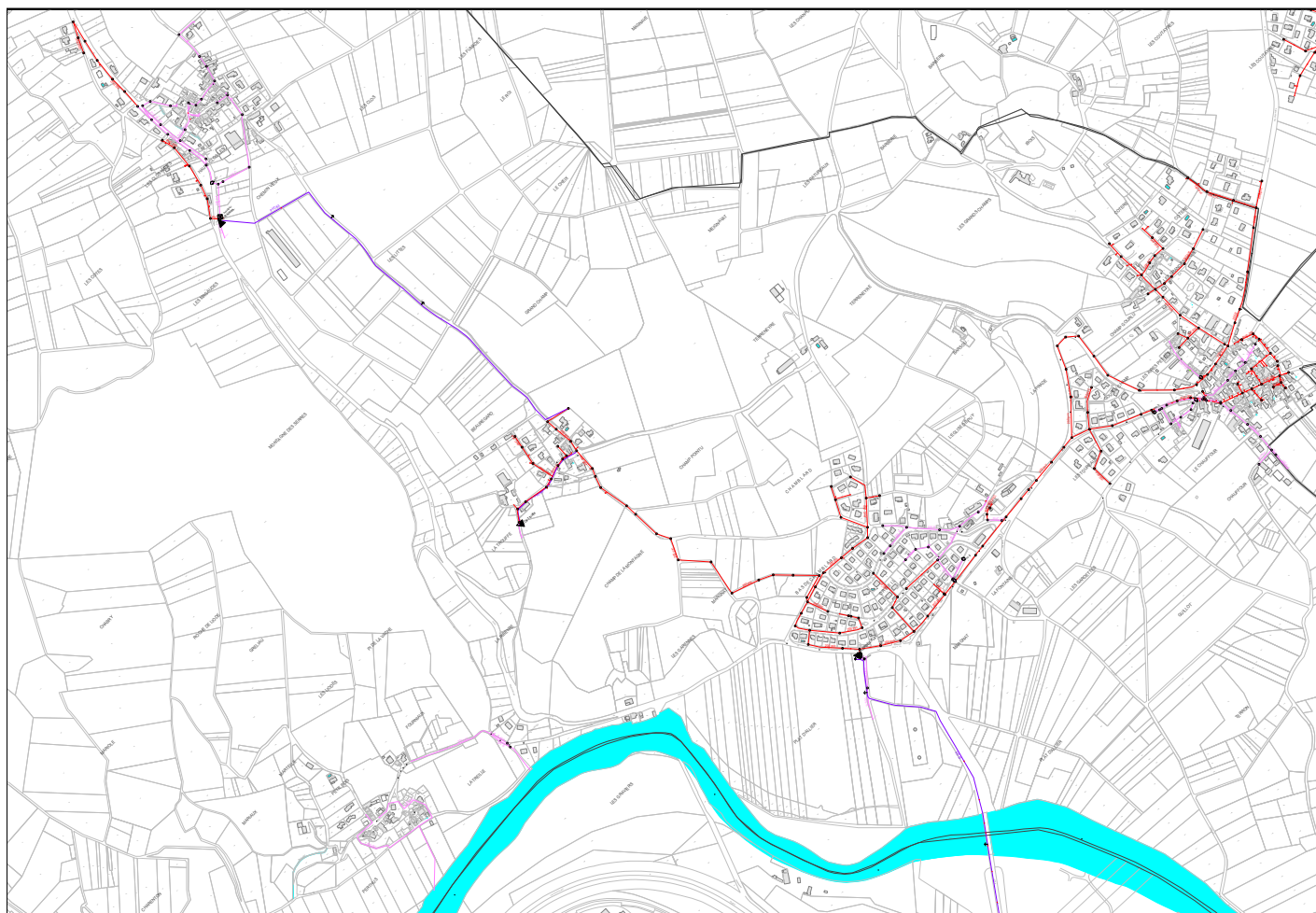
Au village de Naves, toutes les habitations qui jouxtent la RD14 disposent d'un réseau séparatif, lui-même relié à la station d'épuration d'Issoire via une pompe de relevage située en bas du village de Naves. Le reste des habitations de Naves dispose d'un réseau unitaire relié également à la pompe de relevage de ce même village.

A Paille : Suite à la réhabilitation des habitations, le nombre de foyers a augmenté sans possibilité de faire un assainissement individuel (maisons de bourg sans terrain attenant et sol imperméable). Début 2017, un réseau séparatif a été mis en place pour être raccordé au réseau de Naves.

A Perthus : ce village possède un collecteur unitaire qui aboutit dans une prairie non loin de la rivière Allier. Il est prévu à terme que tout le village soit en séparatif avec pompe de relevage spécifique au village.

A Terrenyre : ce village compte actuellement 3 habitations. Il sera à terme raccordé au réseau d'assainissement d'Orbeil par les extensions futures du lotissement d'Orbeil.

Vort et Moidas restent en assainissement individuel.



Adéquation entre les capacités des STEP et le projet d'urbanisation

Le développement des zones constructibles du PLUi doit être cohérent avec les possibilités d'assainissement (collectif ou non) conformément à la réglementation en vigueur, au plus tard au moment de l'urbanisation.

Aussi, dans le cadre du PLUi, la compatibilité de l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones (U et AU) avec les possibilités de collecte, de transport et de traitement des eaux usées doit être justifiée. Tel est l'objet de la présente notice sanitaire.

■ Commune de Saint-Babel

5 stations d'épuration couvrent le territoire communal :

- La station du bourg collecte les effluents du bourg ainsi que ceux des villages de La Roche et les Fougères.
- La station du Théron collecte les effluents des villages du Théron et des Cloviaux.
- La station de la Guelle collecte les villages de la Guelle et Les Pellières.
- La station de Roure collecte les effluents du hameau du même nom.
- Depuis 2017, la nouvelle station traite le village de La Ribeyre.

Station du bourg

Nom de la station	SAINT-BABEL Bourg
Date de mise en service	Juin 1988
Filière de traitement	Lit bactérien
Exploitant	Commune de Saint-Babel
Capacité constructeur	450 EH
Débit nominal temps sec	67 m ³ /j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par Suez, la station du bourg présente les charges suivantes :

	entrée		sortie	
	m ³ /j	EH		
Débit	115	1278		
	mg/l	EH	mg/l	EH
DCO	93	89,125	33	32
DB05	8	15	3	6
MEST	29	37	6,2	8
NTK	26	199	4	31
total	2,4	69	2,4	69

Station de La Guelle

Nom de la station	SAINT-BABEL La Guelle
Date de mise en service	Novembre 2001
Filière de traitement	Filtre à sables
Exploitant	Commune de Saint-Babel
Capacité constructeur	250 EH
Débit nominal temps sec	38 m ³ /j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par Suez, la station de La Guelle présente les charges suivantes :

	entrée		sortie	
	m ³ /j	EH		
Débit	26	289		
	mg/l	EH	mg/l	EH
DCO	562	121,8	48	10
DB05	170	74	3	1
MEST	250	72	46	13
NTK	56	97	14	24
Total	6,2	40	4,8	31

Données extraites du bilan analytique du 24-07-2017

Station de Roure

Nom de la station	SAINT-BABEL <u>Roure</u>
Date de mise en service	Novembre 1998
Filière de traitement	Filtre à sables
Exploitant	Commune de Saint-Babel
Capacité constructeur	170 EH
Débit nominal temps sec	26 m ³ /j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par Suez, la station du bourg présente les charges suivantes :

	entrée		sortie	
	m ³ /j	EH		
Débit	14,15	157		
	mg/l	EH	mg/l	EH
DCO	367	43,3	22	3
DB05	120	28	6	1
MEST	210	33	6,4	1
NTK	65	61	8,3	8
Total	6,8	24	4,3	15

Données extraites du bilan analytique du 27-07-2017

Station du Théron

Nom de la station	SAINT-BABEL Théron
Date de mise en service	Juillet 2000
Filière de traitement	Filtre à sables
Exploitant	Commune de Saint-Babel
Capacité constructeur	65 EH
Débit nominal temps sec	10 m ³ /j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par Suez, la station du Théron présente les charges suivantes :

	entrée		sortie	
	m ³ /j	EH		
Débit	4,9	54		
	mg/l	EH	mg/l	EH
DCO	4710	192,3	31	1
DB05	520	42	3	0
MEST	1500	82	9,2	1
NTK	160	52	4	1
Total	20	25	4,4	5

Données extraites du bilan analytique du 26-07-2017

Le projet de PLUi ne prévoit pas de nouvelles constructions sur ces deux secteurs.

Station de la Ribeyre

Une station de type filtre planté de roseaux d'une capacité de 230 EH a été construite au lieu-dit « La Prade». Cette dernière permet de desservir le secteur de « La Ribeyre».

Adéquations stations d'épuration/projet de développement

A partir de l'analyse des rapports annuels réalisés par Suez, il apparaît que régulièrement, par temps de pluie, le débit d'entrée dans les stations est plus élevé que le débit nominal.

Au vu des concentrations et de la capacité en Equivalents Habitants (EH) de traitement des stations, de nouveaux raccordements sont possibles. Cependant, une étude plus poussée des réseaux est nécessaire car il peut y avoir des pertes de charges de pollution sur le réseau.

A noter également l'âge de certaines stations d'épuration ; elles ont (ou sont sur le point) d'atteindre leur durée de vie (entre 30 et 40 ans). La création de nouvelles stations entrainera la réalisation d'une étude réseaux plus globale.

■ Commune de Saint-Yvoine

Les eaux usées du bourg et du hameau Le Bas sont collectées et traitées par une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux mise en service en mai 2007.

Nom de la station	SAINT-YVOINE Bourg
Date de mise en service	Mai 2007
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Exploitant	Commune de Saint-Yvoine
Capacité constructeur	600 EH
Débit nominal temps sec	90 m³/j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par SATESE, la station présente les charges suivantes :

Sortie

pH (unité pH)	COND.20 (µS/cm)	DCO (mg(O ₂)/L)	NH ₄ ⁺ (mg(N)/L)	NO ₂ ⁻ (mg(N)/L)	NO ₃ ⁻ (mg(N)/L)	Orthophosp (mg(P)/L)
7,23	1250	40	9,66	0,190	9,20	4,45

Entrée

pH (unité pH)	COND.20 (µS/cm)	DCO (mg(O ₂)/L)	NH ₄ ⁺ (mg(N)/L)
8,65	1780	720	53,7

Le rapport SATESE fait état d'une station bien entretenue avec des roseaux très développés et aucune herbe parasite. En termes de capacité de la STEP, cette dernière est actuellement utilisée à 50% de sa capacité en termes de pollution et de débit.

Le projet de PLUi prévoit l'accueil de 33 logements sur le territoire communal dont 27 logements sur le bourg et 6 logements sur le hameau Le Bas. D'après les données INSEE, la taille des ménages est de l'ordre de 2,4 personnes par logement sur la commune. Aussi, le projet d'urbanisation représente l'accueil d'environ 80 habitants supplémentaires.

La STEP présente des capacités suffisantes pour accueillir les nouveaux logements envisagés dans le projet de PLUi.

■ Commune de Brenat

Les eaux usées collectées sur Brenat sont traitées par une STEP intercommunale de type boues activées avec recirculation des boues mise en service depuis 1996.

Nom de la station	VARENNES-SUR-USSON Bourg
Date de mise en service	Juin 1996
Filière de traitement	Boues activées
Capacité constructeur	1000 EH
Débit nominal temps sec	200 m³/j

D'après le rapport annuel 2017 réalisé par le Service d'Assistance Techniques aux Exploitants de station d'épuration (SATESE), la station a reçu en moyenne journalière 208 m³ soit 104% de sa capacité nominale qui est de 200 m³/j. Il y a donc surcharge hydraulique quasi-permanente. La concentration de l'effluent brut est d'ailleurs extrêmement variable selon les conditions météorologiques.

Des aménagements récents ont été faits avec notamment la mise en place d'un dégrilleur automatique, ce qui ne pourra être que bénéfique au fonctionnement général de la station.

Des réglages ont par ailleurs été modifiés au cours de l'année 2017 par le prestataire pour améliorer les performances épuratoires.

Mois	Débit Charge hydraulique		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt		
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Jul.	157	78,5	15,7	81	19	43,8	98	64,9	17,3	12	89,1	28,8	9,61	6,04	90,1	9,71	23,7	61,8	1,01	4,48	30,1
Nov.	183	91,7	23,8	4,40	96,6	67,1	37	89,9	31,2	4,50	97,4	52,0	13,2	2,04	97,2	13,3	20,1	72,4	1,29	3,89	44,7
Moy.	170	85,1	19,8	42,7	65,8	55,5	67,5	80,0	24,2	8,25	94,4	40,4	11,4	4,04	94,2	11,5	21,9	67,9	1,15	4,18	38,3
Nor.				0	50		0	60		35	60		0	0		0	0		0	0	0

Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)	Débit nominal (m ³ /j)
Janvier	199	37	200
Février	263	33,6	200
Mars	189	49,6	200
Avril	159	40,9	200
Mai	195	64	200
Juin	189	82,8	200
Juillet	203	42,6	200
Août	243	59,3	200
Septembre	191	40,7	200
Octobre	217	8,40	200
Novembre	222	58,7	200
Décembre	174	32,2	200

Comparaison charges hydrauliques entrantes et pluviométrie

■ Commune d'Aulhat-Flat

Le territoire de l'ex commune d'Aulhat est couvert par une station de type filtres plantés de roseaux présentant les caractéristiques suivantes :

Nom de la station	AULHAT- ST PRIVAT Bourg
Date de mise en service	Avril 2003
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Capacité constructeur	250 EH
Débit nominal temps sec	38 m ³ /j

Le rejet de la station s'effectue dans un bief du ruisseau de l'Allioux, en amont direct de la confluence entre le bief et le ruisseau. D'après le rapport SATESE 2017, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 543 EH au niveau hydraulique
- 90 EH au niveau organique (DBO₅)
- 134 EH au niveau organique (DCO)

Un dossier loi sur l'eau a été réalisé et déposé au cours de l'année 2018 afin d'augmenter les capacités de la STEP de 250 à 350 EH.

Ce dossier a été validé par les services de l'Etat et les travaux doivent débuter d'ici la fin d'année 2018.

Le territoire de l'ex commune de Flat est quant à lui couvert par une station de type lit de séchage de 500 EH. Le SIREG a précisé que s'il avait été envisagé un temps de détruire cette STEP et de connecter les réseaux à la STEP d'Issoire, il a finalement été décidé de réaliser des travaux sur cette dernière.

Un rapport SATESE doit être prochainement réalisé (fin d'année 2018).

Lors de la rencontre organisée avec le SIREG en novembre 2018, il a été indiqué que le projet d'urbanisation du PLUi était compatible avec les capacités des deux stations d'épuration.

Si les permis de construire ont été bloqués un temps sur le lotissement d'Aulhat, ces derniers sont désormais de nouveaux acceptés des travaux sur la STEP étant en cours.

■ Commune d'Orbeil

Les eaux usées de la commune d'Orbeil sont collectées et traitées par la station d'épuration d'Issoire. Cette dernière présente les caractéristiques suivantes :

Nom de la station	ISSOIRE ZAC des Listes
Date de mise en service	Février 2008
Filière de traitement	Boues activées
Capacité constructeur	34 000 EH
Débit nominal temps sec	10 475 m ³ /j
Exploitant	SUEZ France

L'agglomération d'assainissement d'Issoire est conforme. D'une capacité de 34 000 EH, la station est aujourd'hui occupée à hauteur de 18 000 EH. Elle présente donc des capacités suffisantes pour répondre au projet d'urbanisation de la commune d'Orbeil.

Lors de la rencontre avec le SIREG, il a été précisé que l'ensemble des secteurs d'urbanisation prévus dans le cadre du PLUi sont desservis en assainissement collectif. Seul le hameau de Perthus présente des difficultés de raccordement. Un projet de raccordement à l'assainissement collectif a été envisagé mais son coût est trop important. Ce secteur restera donc en assainissement autonome.

5. Traitement des déchets

Les déchets du territoire des Coteaux de l'Allier sont traités par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude.

Ce dernier est constitué de 160 communes situées à cheval sur deux départements : 81 communes en Haute-Loire et 79 communes dans le Puy-de-Dôme. Il représente 95 325 habitants.

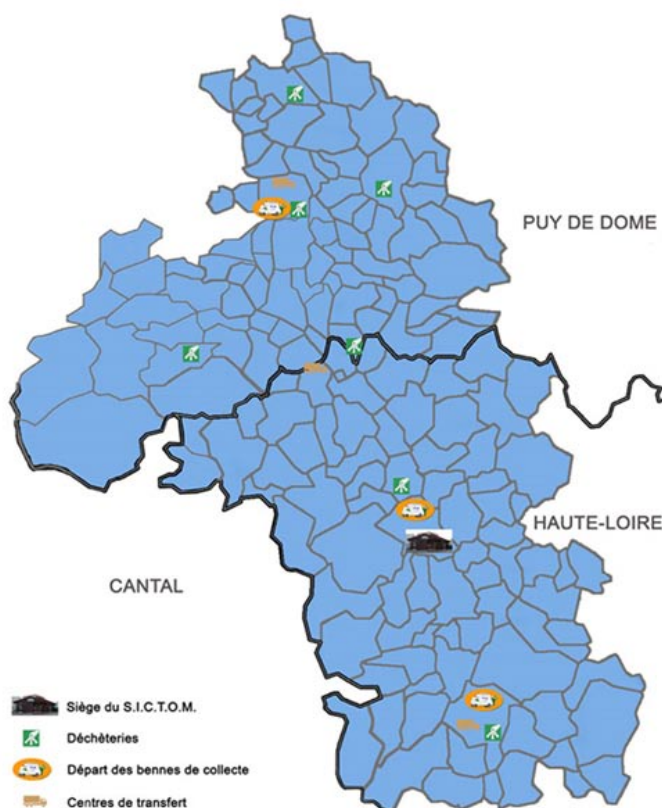
En 2017, le SICTOM assure en porte-à porte la collecte des ordures ménagères ainsi que la collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

Les ordures ménagères sont conduites au Pôle de Valorisation VERNEA à Clermont-Ferrand.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de PRAXY CENTRE à Issoire.

En termes d'organisation, les habitants disposent de bacs gris pour déposer leurs ordures ménagères et de bacs bleus pour déposer leurs emballages.

Quantités collectées



Matériaux collectés	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	20.333 t 620 218,11 kg/hab	21.074 t 400 221,08 kg/hab	+ 3,643 % + 1,362 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5.791 t 070 62,12 kg/hab	5.817 t 560 61,03 kg/hab	+ 0,457 % - 1,755 %
TOTAL	26.124 t 690 280,23 kg/hab	26.891 t 960 282,11 kg/hab	+ 2,937 % + 0,671 %

Collecte en apport volontaire

Le SITCOM assure la collecte en apport volontaire ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables. Des conteneurs à verre sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations....

Matériaux collectés	Nombre de points en 2017	2016	2017	Evolution
Verre	440	2.953 t 080 31,68 kg/hab	3.176 t 669 33,32 kg/hab	+ 7,571 % + 5,177 %

Collecte en déchèterie

Le territoire du SITCOM compte 7 déchèteries. Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat. Les 5 communes du territoire des Coteaux de l'Allier disposent d'une déchèterie sur la commune d'Issoire.

Collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soin à Risques Infectieux)

Depuis septembre 2007, le SITCOM a mis en place la collecte des DASRI sur son périmètre d'action. L'ECO ORGANISME a pour mission de collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Transfert et transport

Les opérations de transfert des Déchets Ménagers Résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisés par l'intermédiaire des Centres de Transferts suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	17.347,070	oui	route
LANGEAC	2.226,340	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	8.124,250	oui	route
TOTAL	27.697,660	-	-

Les déchets en provenant du Poste de Transfert de Langeac sont transférés, dans un deuxième temps, sur le poste de Transfert d'Issoire pour y être pesés et compactés.

La totalité des déchets (27 698 tonnes) part d'Issoire pour être acheminée directement sur les exutoires. En sortie du Transfert d'Issoire et de Lempdes-sur-Allagnon, les déchets sont acheminés par la route vers les Centres de Traitement suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE + LEMPDES SUR ALLAGNON	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	26.307,220
	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	1.390,440
				27.697,660

Principaux chiffres clés

Quantités collectées en porte-à-porte et en apport volontaire

		2015 (kg/hab)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	20.587,940	20.333,620	21.074,400
	(kg/hab.)	222,214	218,113	221,079
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5.876,190	5.791,070	5.817,560
	(kg/hab.)	63,424	62,119	61,029
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	2.947,880	2.953,080	3.176,669
	(kg/hab.)	31,818	31,677	33,325
TOTAL	Tonnage total	29.412,010	29.077,770	30.068,629
	(kg/hab.)	317,456	311,910	315,433
Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)		78,75 %	79,02 %	78,44 %

Quantités collectées en déchèteries

		2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	26.329,088	24.056,619	22.882,391
	(kg/hab.)	284,181	258,049	240,046
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	438,127	364,778	372,271
	(kg/hab.)	4,729	3,913	3,905
TOTAL	Tonnage total	26.767,215	24.421,397	23.254,662
	(kg/hab.)	288,910	261,962	243,951
Taux de valorisation		98,36 %	98,51 %	98,40 %

Quantités totales

	2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Déchets valorisés	534,170	504,525	487,466
Déchets non valorisés	72,196	69,347	71,917
TOTAL	606,366	573,872	559,383
Taux de valorisation	88,094 %	87,916 %	87,143 %

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'Environnement

Au-delà de la capacité à valoriser et prendre en charge les déchets, le SITCOM Issoire-Brioude a aussi comme préoccupation la réduction des déchets. Le SITCOM s'est engagé dans la prévention des déchets en contractualisant depuis octobre 2011 avec l'ADEME pour mettre en œuvre des actions de réduction des déchets.

L'objectif visé est une réduction des ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans. Pour atteindre cet objectif, un programme de prévention organisé autour de 9 actions a été mis en place.

1. Développer le compostage individuel
2. Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « stop PUB »
3. La collecte des textiles
4. L'éco-exemplarité du SITCOM
5. Réduire la toxicité des déchets par l'optimisation de leur collecte et par la promotion de solutions alternatives
6. Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements
7. Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires
8. Distribution de gobelets réutilisables
9. Communication de proximité auprès du Grand Public

Au terme de 5 années de travail, l'objectif a été atteint avec une diminution de 7,3% des ordures ménagères et assimilées.

6. Desserte en réseaux de télécommunication

La gestion des énergies revient au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme).

il représente les collectivités du Puy-de-Dôme et intervient dans tout le département. Il est compétent en matière de construction de réseaux, de distribution électrique, d'éclairage public et de contrôle de concession.